

ISO Organisation Internationale de Normalisation
Autorité de mise à jour de l'ISO 3166

ISO 3166-1 INFO-SERVICES No. V-1

Date: 1998-02-05

SUJET: Changement du nom officiel

Les ISO 3166-1 INFO-SERVICES sont publiés par le secrétariat de l'ISO 3166/MA lorsque l'Autorité de mise à jour décide de modifier les listes de codes de l'ISO 3166-1. Les INFO-SERVICES comportent un indicatif constitué du numéro de l'édition en vigueur de l'ISO 3166-1 en chiffres romains (par exemple "V") suivi d'un numéro d'ordre (en chiffres arabes) recommençant à "1" chaque fois qu'une nouvelle édition de l'ISO 3166-1 est publiée. **Les en-têtes du tableau suivant se rapportent à la liste de l'ISO 3166-1:1997.**

L'Autorité de mise à jour a donné son accord au(x) changement(s) suivant(s) de l'ISO 3166-1:1997 "Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 1: Codes pays":

Page	Colonne	Titre de la colonne	Désignation actuelle	Nouvelle désignation
31	1	Nom de pays (3) (Nom usuel)	SAMOA	SAMOA (5)
31	1	Nom de pays (3) (Nom officiel)	état indépendant du Samoa-Occidental	état indépendant du Samoa
31	2	Code alpha-2 (4)	WS	WS (5)
31	3	Code alpha-3 (4)	WSM	WSM
31	4	Code numérique (4)	882	882

31	5	Remarques	# Îles principales: Savai'i, Upolu	# Îles principales: Savai'i, Upolu (5)
39	2	Index des codets alpha-2	WS; Samoa	WS; Samoa (5)
44	2	Index des codets alpha-3	WSM; Samoa	WSM; Samoa (5)
49	2	Index des codets numériques	882; Samoa	WS; Samoa (5)
54	--	Annexe B	W - - S; 882; Samoa	W - - S; 882; Samoa (5)
Description du changement: Remplacement de l'ancien nom officiel "Etat indépendant du Samoa-Occidental" par le nouveau nom officiel "Etat indépendant du Samoa" (p. 31).				

Notes:

- (1) Conformément à l'édition en vigueur du Bulletin de terminologie "Noms de Pays", publié par le Secrétariat des Nations Unies.
- (2) Conformément à l'édition en vigueur de la "Nomenclature des pays pour les besoins statistiques", publiée par la Division des Statistiques des Nations Unies.
- (3) Conformément à l'édition en vigueur du "Standard Country or Area Codes for Statistical Use", publié par la Division des Statistiques des Nations Unies.
- (4) Lorsque des codets sont supprimés dans l'ISO 3166-1, ces codets attribués antérieurement sont réservés conformément aux principes établis pour la mise à jour des codes. Pendant une période transitoire d'au moins cinq ans les codets en question ne sont pas réattribués à d'autres noms de pays.
- (5) Inchangé.